

PIECES JOINTES AU RAPPORT DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE

1 – Arrêté préfecture 47-2025-19-2 Lot et Garonne 19 février 2025

2 - Avis d'enquête publique

3) a,b, c, d – Parutions légales au journal Sud-Ouest des 7 mars et 25 mars 2025 et La Dépêche du midi des 7 mars et 23 mars 2025.



**PRÉFET
DE LOT-ET-GARONNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de la Coordination
de la Politique Publique
et de l'Appui Territorial

ARRÊTÉ N° 2025-19-2 -

**portant ouverture d'une enquête publique concernant
la déclaration d'utilité publique pour une opération immobilière concernant 11 unités foncières sur la
commune de Villeneuve sur Lot**

Le Préfet de Lot-et-Garonne
Chevalier de la légion d'honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

Vu le Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique;

Vu le Code de l'urbanisme ;

Vu le décret du 13 juillet 2023 portant nomination de M. Daniel BARNIER en qualité de préfet de Lot-et-Garonne ;

Vu le décret du 05 juillet 2024 portant nomination de M. Cédric BOUET en qualité de secrétaire général de la préfecture de Lot-et-Garonne ;

Vu la demande de la commune de Villeneuve-sur-Lot en date du 17 octobre 2024 ;

Vu les pièces du dossier d'enquête publique;

Vu la décision du tribunal administratif de Bordeaux en date du 13 janvier 2025, désignant pour conduire la présente enquête :

- en qualité de commissaire enquêteur titulaire, M. Michel SEGUIN, retraité de la DGA ;
- en qualité de commissaire enquêteur suppléant, Mme Gilberte GIMBERT, attachée d'administration retraitée ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture de Lot-et-Garonne,

ARRÊTE

Article 1^{er} : Une enquête publique est ouverte sur la commune de Villeneuve sur Lot du **lundi 24 mars 2025 à 09h00 au mardi 8 avril 2025 à 17h00**.

Elle porte sur la déclaration d'utilité publique concernant le projet de restauration immobilière de 11 unités foncières au cœur de la bastide de Villeneuve sur Lot.

Article 2 : Les pièces du dossier seront déposées au pôle urbanisme et habitat de la CAGV, place des droits de l'homme/ place Anna Politkovskaïa, 47300 Villeneuve-sur-Lot pendant **16 jours** où chacun pourra en prendre connaissance, aux jours et heures d'ouverture habituels des bureaux. Le dossier d'enquête publique est également mis en ligne sur le site Internet des services de l'État en Lot-et-Garonne www.lot-et-garonne.gouv.fr, ainsi que sur le site internet de la commune de Villeneuve-sur-Lot pendant toute la durée de l'enquête. Il est également consultable pendant la même période sur un poste informatique au pôle urbanisme et habitat de la CAGV, aux jours et heures d'ouverture de celui-ci.

Chacun pourra consigner ses observations sur le registre d'enquête, à feuillets non mobiles ouvert à cet effet, pendant toute la durée de l'enquête publique.

Celles-ci pourront également être adressées par correspondance, et y parvenir pendant la durée de l'enquête, au commissaire-enquêteur à l'adresse suivante :

M. le commissaire enquêteur DUP/ORI
Pôle urbanisme de Villeneuve-sur-Lot
place des Droits de l'Homme/ place Anna Politkovskaïa
47300 Villeneuve-sur-Lot

Les observations pourront également être adressées par voie électronique à l'adresse suivante : **pref-enquete-publique@lot-et-garonne.gouv.fr** à l'attention du commissaire-enquêteur. Dans ce dernier cas, les messages seront imprimés et annexés au registre du siège de l'enquête.

Les courriers et documents transmis seront annexés dès leur réception au registre d'enquête et tenus à la disposition du public.

Toute observation, tout courrier, tout document réceptionné après la clôture de la présente enquête ne pourra être pris en considération.

Article 3 : Un avis au public faisant connaître l'ouverture de cette enquête sera publié par les soins du préfet de Lot-et-Garonne, aux frais de la commune de Villeneuve sur Lot dans la rubrique « annonces légales », huit jours au moins avant le début de l'enquête et rappelé dans les huit premiers jours de celle-ci dans deux journaux locaux ou régionaux diffusés dans le département.

Cet avis sera, en outre, publié à la diligence de la commune de Villeneuve-sur-Lot, par voie d'affiches à la Mairie de Villeneuve sur Lot et éventuellement par tous autres procédés en usage dans la commune, huit jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci.

Ces avis en forme d'affiche doivent mesurer au moins 42x59,4 cm (format A2). Ils comportent le titre « AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE » en caractères gras majuscules d'au moins 2 cm de hauteur et les informations visées à l'article R.123-9 du Code de l'environnement en caractères noirs sur fond jaune.

Le même avis sera publié sur le site Internet de l'État en Lot-et-Garonne et sur le site internet de la ville de Villeneuve sur lot.

Article 4 : Le commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public :

au pôle urbanisme et habitat de la CAGV, place des droits de l'homme/ place Anna Politkovskaïa à Villeneuve sur Lot

- lundi 24 mars 2025 de 09h00 à 12h00.

- mercredi 2 avril 2025 de 14h00 à 17h00.

- mardi 8 avril 2025 de 14h00 à 17h00.

Article 5 : À l'expiration du délai d'enquête, le registre sera clos par le commissaire-enquêteur. Dès réception du registre et des documents annexés, le commissaire-enquêteur entend toute personne qu'il lui paraît utile de consulter.

Le commissaire-enquêteur adressera au Préfet de Lot-et-Garonne, dans un délai de trente jours à compter de la fin de l'enquête, d'une part, un rapport dans lequel il relate le déroulement de l'enquête et examine les observations recueillies, d'autre part, ses conclusions motivées, qui devront figurer dans un document séparé et préciser si elles sont favorables, favorables sous réserve ou défavorables au projet.

Le commissaire-enquêteur transmet simultanément une copie du rapport et des conclusions motivées au président du tribunal administratif.

Article 6 : Le rapport et les conclusions motivées du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant une durée d'un an à la préfecture de Lot-et-Garonne, au pôle urbanisme et habitat de la CAGV ainsi que sur le site Internet des services de l'État en Lot-et-Garonne et sur le site internet de la commune de Villeneuve sur Lot.

Article 7 : À l'issue de l'enquête, la décision susceptible d'intervenir est une déclaration d'utilité publique pris par arrêté du préfet de Lot-et-Garonne. Les demandes de renseignement concernant ce dossier sont à adresser au Pôle urbanisme de Villeneuve-sur-Lot, place des Droits de l'Homme/ place Anna Politkovskaïa, 47300 Villeneuve-sur-Lot.

Article 8 : Le secrétaire général de la préfecture de Lot-et-Garonne, le sous-préfet de Villeneuve-sur-Lot, le maire de Villeneuve-sur-Lot, le commissaire-enquêteur, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Agen, le

19/02/25

Pour le Préfet,
le secrétaire général


Cedric BOUET



PRÉFET DE LOT-ET-GARONNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

concernant

la déclaration d'utilité publique pour une opération immobilière concernant 11 unités foncières sur la commune de Villeneuve sur Lot

Une enquête publique est ouverte sur la commune de Villeneuve sur Lot **du lundi 24 mars 2025 à 09h00 au mardi 8 avril 2025 à 17h00.**

Elle porte sur la déclaration d'utilité publique concernant le projet de restauration immobilière de 11 unités foncières au cœur de la bastide de Villeneuve sur Lot.

Les pièces du dossier seront déposées au pôle urbanisme et habitat de la CAGV, place des droits de l'homme/ place Anna Politkovskaïa, 47300 Villeneuve-sur-Lot pendant **16 jours** où chacun pourra en prendre connaissance, aux jours et heures d'ouverture habituels des bureaux. Le dossier d'enquête publique est également mis en ligne sur le site Internet des services de l'État en Lot-et-Garonne www.lot-et-garonne.gouv.fr, ainsi que sur le site internet de la commune de Villeneuve-sur-Lot pendant toute la durée de l'enquête. Il est également consultable pendant la même période sur un poste informatique au pôle urbanisme et habitat de la CAGV, aux jours et heures d'ouverture de celui-ci.

Chacun pourra consigner ses observations sur le registre d'enquête, à feuillets non mobiles ouvert à cet effet, pendant toute la durée de l'enquête publique. Celles-ci pourront également être adressées par correspondance, et y parvenir pendant la durée de l'enquête, au commissaire-enquêteur à l'adresse suivante :

M. le commissaire enquêteur DUP/ORI
Commune de Villeneuve sur Lot,
Pôle Urbanisme
3 Boulevard de la République
47300 Villeneuve sur Lot

Les observations pourront également être adressées par voie électronique à l'adresse suivante : **pref-enquete-publique@lot-et-garonne.gouv.fr** à l'attention du commissaire-enquêteur. Dans ce dernier cas, les messages seront imprimés et annexés au registre du siège de l'enquête.

Les courriers et documents transmis seront annexés dès leur réception au registre d'enquête et tenus à la disposition du public.

Toute observation, tout courrier, tout document réceptionné après la clôture de la présente enquête ne pourra être pris en considération.

Le commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public :

au pôle urbanisme et habitat de la CAGV, place des droits de l'homme/ place Anna Politkovskaïa à Villeneuve sur Lot

- lundi 24 mars 2025 de 09h00 à 12h00.

- mercredi 2 avril 2025 de 14h00 à 17h00.

- mardi 8 avril 2025 de 14h00 à 17h00.

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant une durée d'un an à la préfecture de Lot-et-Garonne, au pôle urbanisme et habitat de la CAGV ainsi que sur le site Internet des services de l'État en Lot-et-Garonne et sur le site internet de la commune de Villeneuve sur Lot.

À l'issue de l'enquête, la décision susceptible d'intervenir est une déclaration d'utilité publique pris par arrêté du préfet de Lot-et-Garonne. Les demandes de renseignement concernant ce dossier sont à adresser au Pôle urbanisme de Villeneuve-sur-Lot, place des Droits de l'Homme/ place Anna Politkovskaïa, 47300 Villeneuve-sur-Lot.

On sur les transactions de biens immobiliers augmenteront à partir du 1^{er} avril prochain. Pour la plupart des acquéreurs



Les prix vont encore renchérir les biens immobiliers pour bon nombre d'acquéreurs.

Classes. Certains départements ont délibéré à ce sujet au mois de février et appliqueront la hausse dès avril. D'autres, qui ont pris leur décision dans le courant du mois de mars, procéderont à la réévaluation des taux le 1^{er} mai prochain. C'est notamment le cas du

département de la Gironde, qui a acté l'augmentation du taux des DMTO de 4,5 à 5 %.

Les primo-accédants exemptés

Dans un accès de lucidité, le législateur a décidé d'exempter les primo-accédants afin de ne pas les accabler davan-

tage. « Ainsi, en plus des personnes qui achètent leur toute première résidence principale, les candidats à l'acquisition qui n'ont pas été propriétaires de leur logement au cours des deux dernières années pourraient également bénéficier de cette mesure. Toutefois, il est prudent d'attendre la confirmation du fisc concernant cette interprétation avant d'agir », rappelle Pierre-Yves Faucon-

nier, notaire à Bordeaux. L'économie n'est pas négligeable. À titre indicatif, le surcoût de cette mesure peut être estimé à environ 1 500 € pour un bien de 300 000 €. Officiellement, cette disposition temporaire s'appliquera pendant trois ans, jusqu'au 31 mars 2028. Mais il arrive assez souvent que des mesures fiscales temporaires soient reconduites indéfiniment.

EN BREF

COMPRENDRE LES DROITS DE MUTATION

Perçus par l'administration fiscale via le notaire qui acte le changement de propriété d'un bien, les droits de mutation s'appliquent lors d'une transaction immobilière (mutation à titre onéreux), dans le cadre d'une succession ou encore à l'occasion d'une donation (mutation à titre gratuit). Ces droits sont acquittés par le nouveau propriétaire. Ils sont calculés sur la base du prix de vente de l'habitation. Lors d'une transaction immobilière,

les droits de mutation se composent d'une taxe communale, d'une taxe départementale et d'une taxe d'État. Pour un bien ancien, le taux des droits de mutation est généralement fixé à 5,80 %. Pour un bien neuf, les droits d'enregistrement correspondent à une taxe de publicité foncière qui s'élève à 0,715 % du prix du bien. Bon à savoir : il est possible de bénéficier de réductions des droits de mutation lors de ventes immobilières.

Avis administratifs et judiciaires

Enquêtes publiques

Communauté de communes des Coteaux et Landes de Gascogne

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Relative à la déclaration de projet valant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) de la commune de Fargues sur Ourbise
2^{ème} AVIS

Par arrêté G-2025-001, en date du 26 février 2025, le Président de la Communauté de Communes des Coteaux et Landes de Gascogne a ordonné l'ouverture d'une enquête publique, relative à la mise en compatibilité du P.L.U. de la commune de Fargues sur Ourbise dans le cadre d'une déclaration de projet pour la création d'une centrale photovoltaïque sur le site d'une ancienne carrière d'extraction de matériaux.

A cet effet, l'enquête publique sera ouverte du 25 mars 2025 à 8 h 00 au 24 avril 2025 à 17 h 00 inclus pour une durée de 31 jours, à la mairie de Fargues sur Ourbise et au siège de la communauté de communes des Coteaux et Landes de Gascogne, aux jours et heures habituels d'ouverture.

M^{me} Christine DOYEN a été désignée en qualité de commissaire enquêtrice par Monsieur le Président du tribunal Administratif de Bordeaux.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur les registres d'enquête ouverts à la mairie de Fargues sur Ourbise aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie de Fargues sur Ourbise, soit le mardi de 8 heures à 12 heures 30 et de 13 heures 30 à 17 heures 30, le jeudi de 8 heures à 12 heures et le vendredi de 8 heures à 12 heures et au siège de la communauté de communes des Coteaux et Landes de Gascogne du lundi au jeudi de 9 heures à 12 heures 30 et de 14 heures à 17 heures et le vendredi de 9 heures à 12 heures 30, ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur, au siège de la communauté de communes, 2366 Route des Châteaux, 47 250 Grézet-Cavagnan, siège de l'enquête publique.

Le dossier est également consultable sur le site internet de la communauté de communes à l'adresse suivante : www.3clg.fr rubrique « Enquête publique relative à la mise en compatibilité n° 1 PLU Fargues sur Ourbise ». Le public peut également transmettre ses observations à l'adresse mail suivante : plu@3clg.fr

Les observations ainsi transmises seront versées au registre ouvert au siège de la communauté de communes pour l'enquête publique.

La commissaire enquêtrice se tiendra à la disposition du public, à la mairie de Fargues sur Ourbise :

- Le 25 mars 2025 de 8 h 00 à 12 h 00,
- Le 24 avril 2025 de 8 h 00 à 12 h 00.

La commissaire enquêtrice se tiendra à la disposition du public, au siège de la communauté de communes des Coteaux et Landes de Gascogne :

- Le 4 avril 2025 de 9 h 00 à 12 h 00,
- Le 15 avril 2025 de 9 h 00 à 12 h 00.

À l'issue de l'enquête publique, le P.L.U. éventuellement modifié de la commune de Fargues sur Ourbise sera soumis à l'approbation du conseil communautaire.

Le Président, Raymond GIRARDI



Préfecture de Lot et Garonne

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

concernant la déclaration d'utilité publique pour une opération immobilière concernant 11 unités foncières sur la commune de Villeneuve sur Lot

Une enquête publique est ouverte sur la commune de Villeneuve sur Lot du lundi 24 mars 2025 à 09 h 00 au mardi 8 avril 2025 à 17 h 00.

Elle porte sur la déclaration d'utilité publique concernant le projet de restauration immobilière de 11 unités foncières au cœur de la bastide de Villeneuve sur Lot.

Les pièces du dossier seront déposées au pôle urbanisme et habitat de la CAGV, place des droits de l'homme/ place Anna Politkovskaïa, 47300 Villeneuve-sur-Lot pendant 16 jours où chacun pourra en prendre connaissance, aux jours et heures d'ouverture habituels des bureaux. Le dossier d'enquête publique est également mis en ligne sur le site Internet des services de l'État en Lot-et-Garonne www.lot-et-garonne.gouv.fr, ainsi que sur le site internet de la commune de Villeneuve-sur-Lot pendant toute la durée de l'enquête. Il est également consultable pendant la même période sur un poste informatique au pôle urbanisme et habitat de la CAGV, aux jours et heures d'ouverture de celui-ci.

Chacun pourra consigner ses observations sur le registre d'enquête, à feuillets non mobiles ouvert à cet effet, pendant toute la durée de l'enquête publique.

Celles-ci pourront également être adressées par correspondance, et y parvenir pendant la durée de l'enquête, au commissaire-enquêteur à l'adresse suivante : M. le commissaire enquêteur DUP/ORI, Commune de Villeneuve-sur-Lot, Pôle Urbanisme, 3 boulevard de la République, 47300 Villeneuve-sur-Lot.

Les observations pourront également être adressées par voie électronique à l'adresse suivante : pref-enquete-publique@lot-et-garonne.gouv.fr à l'attention du commissaire-enquêteur. Dans ce dernier cas, les messages seront imprimés et annexés au registre du siège de l'enquête.

Les courriers et documents transmis seront annexés dès leur réception au registre d'enquête et tenus à la disposition du public.

Toute observation, tout courrier, tout document réceptionné après la clôture de la présente enquête ne pourra être pris en considération.

Le commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public : au pôle urbanisme et habitat de la CAGV, place des droits de l'homme/ place Anna Politkovskaïa à Villeneuve sur Lot

- lundi 24 mars 2025 de 09 h 00 à 12 h 00,
- mercredi 2 avril 2025 de 14 h 00 à 17 h 00,
- mardi 8 avril 2025 de 14 h 00 à 17 h 00.

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant une durée d'un an à la préfecture de Lot-et-Garonne, au pôle urbanisme et habitat de la CAGV ainsi que sur le site Internet des services de l'État en Lot-et-Garonne et sur le site internet de la commune de Villeneuve sur Lot.

À l'issue de l'enquête, la décision susceptible d'intervenir est une déclaration d'utilité publique prise par arrêté du préfet de Lot-et-Garonne. Les demandes de renseignement concernant ce dossier sont à adresser au Pôle urbanisme de Villeneuve-sur-Lot, place des Droits de l'Homme, place Anna Politkovskaïa, 47300 Villeneuve-sur-Lot.

50 25 MARS 25

Légaux

AUTRES LÉGALES

Succession



SARL CINTAS ET DETRIEUX
NOTAIRES ASSOCIÉS
LA REOLE (33190)
34 rue Gambetta

DÉPÔT TESTAMENT OLOGRAPHE

Par testament olographe M. LABADIE Guy Jean, né à HAGETMAU, le 07 décembre 1937, demeurant à MARMANDE (47200), 20 rue Labrou, célibataire, décédé à BORDEAUX, le 20 août 2024, a institué un ou plusieurs légataires universels. Ce testament a été déposé au rang des minutes de Me Paul CINTAS, suivant procès verbal en date du 20 février 2025, dont une copie authentique a été reçue par le tribunal judiciaire d'AGEN, le 03 mars 2025. Les oppositions sont à former en l'étude de Me Paul CINTAS, notaire à LA REOLE (33) notaire chargé du règlement de la succession. Pour avis, Me Paul CINTAS

AVIS PUBLICS

La Dépêche du Midi, journal habilité à publier les annonces légales et judiciaires par arrêté préfectoral, sur les départements 09-11-12-32-31-46-47-65-81-82. Conformément à l'Arrêté du ministère de la culture et du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie du 16 décembre 2024 modifiant l'arrêté du 19 novembre 2021 relatif à la tarification et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales et au décret n° 2012-1547 du 28 décembre 2012 relatif à l'insertion des annonces légales portant sur les sociétés et fonds de commerce dans une base de données numérique centrale ; le tarif est fixé soit au caractère, à 0,187 € HT pour chaque signe ou espace, soit au forfait selon certaines catégories d'annonces. Contact : evalyna, service Midi légaux, 05.62.11.37.37/04.67.07.69.53 Courriel : midi.legales@groupeladepeche.fr

FAITES LE CHOIX
D'UNE COMMUNICATION
LOCALE EFFICACE

**PUBLIEZ
TOUTES VOS ANNONCES
LEGALES
SUR NOS SUPPORTS
HABILITES**

midi.legales
L'EXPERT DES ANNONCES LÉGALES

Contactez-nous :
Vie des sociétés - Ventes aux enchères :
05 62 11 37 37
Avis au public - Marchés publics :
04 67 07 69 53
midi.legales@groupeladepeche.fr

Enquêtes Publiques



**PRÉFET
DE LOT-ET-GARONNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

concernant
la déclaration d'utilité publique pour une opération immobilière
concernant 11 unités foncières sur la commune de Villeneuve sur Lot

Une enquête publique est ouverte sur la commune de Villeneuve sur Lot du **lundi 24 mars 2025 à 09h00 au mardi 8 avril 2025 à 17h00.**

Elle porte sur la déclaration d'utilité publique concernant le projet de restauration immobilière de 11 unités foncières au cœur de la bastide de Villeneuve sur Lot.

Les pièces du dossier seront déposées au pôle urbanisme et habitat de la CAGV, place des droits de l'homme/ place Anna Politkovskaïa, 47300 Villeneuve-sur-Lot pendant 16 jours où chacun pourra en prendre connaissance, aux jours et heures d'ouverture habituels des bureaux. Le dossier d'enquête publique est également mis en ligne sur le site Internet des services de l'État en Lot-et-Garonne www.lot-et-garonne.gouv.fr, ainsi que sur le site internet de la commune de Villeneuve-sur-Lot pendant toute la durée de l'enquête. Il est également consultable pendant la même période sur un poste informatique au pôle urbanisme et habitat de la CAGV, aux jours et heures d'ouverture de celui-ci.

Chacun pourra consigner ses observations sur le registre d'enquête, à feuillets non mobiles ouvert à cet effet, pendant toute la durée de l'enquête publique.

Celles-ci pourront également être adressées par correspondance, et y parvenir pendant la durée de l'enquête, au commissaire-enquêteur à l'adresse suivante :

M. le commissaire enquêteur DUP/ORI
Commune de Villeneuve sur Lot,
Pôle Urbanisme
3 Boulevard de la République
47300 Villeneuve sur Lot

Les observations pourront également être adressées par voie électronique à l'adresse suivante : pref-enquete-publique@lot-et-garonne.gouv.fr à l'attention du commissaire-enquêteur. Dans ce dernier cas, les messages seront imprimés et annexés au registre du siège de l'enquête.

Les courriers et documents transmis seront annexés dès leur réception au registre d'enquête et tenus à la disposition du public.

Toute observation, tout courrier, tout document réceptionné après la clôture de la présente enquête ne pourra être pris en considération.

Le commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public :
au pôle urbanisme et habitat de la CAGV, place des droits de l'homme/ place Anna Politkovskaïa à Villeneuve sur Lot

- lundi 24 mars 2025 de 09h00 à 12h00.

- mercredi 2 avril 2025 de 14h00 à 17h00.

- mardi 8 avril 2025 de 14h00 à 17h00.

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant une durée d'un an à la préfecture de Lot-et-Garonne, au pôle urbanisme et habitat de la CAGV ainsi que sur le site Internet des services de l'État en Lot-et-Garonne et sur le site internet de la commune de Villeneuve sur Lot.

À l'issue de l'enquête, la décision susceptible d'intervenir est une déclaration d'utilité publique pris par arrêté du préfet de Lot-et-Garonne. Les demandes de renseignement concernant ce dossier sont à adresser au Pôle urbanisme de Villeneuve-sur-Lot, place des Droits de l'Homme/ place Anna Politkovskaïa, 47300 Villeneuve-sur-Lot.



**PRÉFET
DE LOT-ET-GARONNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RAPPEL AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE CONCERNANT

un permis de construire pour le projet de création d'une centrale
agri-voltaïque sur la commune de Puch d'Agenais, lieu dit « Bouron »

Une enquête publique est ouverte sur la commune de Puch d'Agenais du **mardi 04 mars 2025 à 09h00 au mercredi 09 avril 2025 à 12h00.**

Elle porte sur

- un permis de construire concernant le projet de création d'une centrale agri-voltaïque sur la commune de Puch d'Agenais, lieu dit « Bouron » ;

Les pièces du dossier, comprenant notamment l'étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale compétente en matière d'environnement, seront déposées en mairie de Puch d'Agenais, pendant 37 jours, du mardi 04 mars 2025 à 09h00 au mercredi 09 avril 2025 à 12h00, où chacun pourra en prendre connaissance, aux jours et heures d'ouverture habituels des bureaux. Le dossier d'enquête publique est également mis en ligne sur le site Internet des services de l'État en Lot-et-Garonne www.lot-et-garonne.gouv.fr pendant toute la durée de l'enquête. Il est également consultable

VENTES ENCHÈRES

Ventes Immobilières

SELARL LEX ALLIANCE

Cabinet d'Avocats

9 Rue Pontarique - 47000 AGEN

Tél : 05.53.66.09.83 Email : accueil@lexalliance-avocats.fr

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

LE 17 AVRIL 2025 À 14 HEURES 30

ANNONCES

LA DEPECHE

Journal de la démocratie
GROUPE LA DEPECHE DU MIDI

Société Anonyme au capital de 3.577.010 Euros

Siège : Avenue Jean-Baylet, 31095 Toulouse

Tél. 05.62.11.33.00 - contact@ladepeche.com

Président du Conseil d'Administration : Jean-Michel BAYLET

Vice-Présidente : Marie-France MARCHAND-BAYLET

Directeur général et Directeur de la Publication : Jean-Nicolas BAYLET

Principal actionnaire : SAS SOCIÉTÉ OCCITANE DE COMMUNICATION

Médiateur : Henri AMAR - M2 - henri.amar@ladepeche.fr

Site Internet : <http://www.ladepeche.fr>

Commission paritaire : 0325 C 87785 - I.S.S.N. : 0181-7981

Tirage du jeudi 27 mars 2025

Nombre d'exemplaires : 94.011

Prix de référence de l'abonnement (formule annuelle 364 jours dont 52 dimanches) :

496,60€ TTC dont TVA à 2,1%

Journal imprimé sur les presses de la S.A. Groupe La Dépêche du Midi

et sur du papier certifié PEFC 70% FCBA-PEFC-COC-21-01802

Composition du papier : 50% origine Espagne 100% fibres recyclées issues de forêts durablement gérées

Composition : P=0,91 mg par exemplaire 50% origine France 58% fibres recyclées pour le papier Norske

et un Phosphore total = Ptot=0,0088kg/t papier issues de forêts durablement gérées



ACPM

La Dépêche du Midi, journal habilité à publier les annonces légales et judiciaires par arrêté préfectoral, sur les départements 09 - 11 - 12 - 32 - 31 - 46 - 47 - 65 - 81 - 82, Conformément à l'Arrêté du ministère de la culture et du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie du 16 décembre 2024 modifiant l'arrêté du 19 novembre 2021 relatif à la tarification et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales et au décret n° 2012-1547 du 28 décembre 2012 relatif à l'insertion des annonces légales portant sur les sociétés et fonds de commerce dans une base de données numérique centrale ; le tarif est fixé soit au caractère, à 0,187 € HT pour chaque signe ou espace, soit au forfait selon certaines catégories d'annonces. Contact : evelyne, service Midi Légales, 05.62.11.37.37/04.67.07.69.53 Courriel : midi.legales@groupe.ladepeche.fr

PRÉFET DE LOT-ET-GARONNE
Liberté
Égalité
Fraternité

23 MARS 25

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

concernant

la déclaration d'utilité publique pour une opération immobilière
concernant n unités foncières sur la commune de Villeneuve sur Lot

Une enquête publique est ouverte sur la commune de Villeneuve sur Lot du **lundi 24 mars 2025 à 09h00 au mardi 8 avril 2025 à 17h00**.

Elle porte sur la déclaration d'utilité publique concernant le projet de restauration immobilière de n unités foncières au cœur de la bastide de Villeneuve sur Lot.

Les pièces du dossier seront déposées au pôle urbanisme et habitat de la CAGV, place des droits de l'homme/ place Anna Politkovskaïa, 47300 Villeneuve-sur-Lot pendant 16 jours où chacun pourra en prendre connaissance, aux jours et heures d'ouverture habituels des bureaux. Le dossier d'enquête publique est également mis en ligne sur le site Internet des services de l'État en Lot-et-Garonne www.lot-et-garonne.gouv.fr, ainsi que sur le site internet de la commune de Villeneuve-sur-Lot pendant toute la durée de l'enquête. Il est également consultable pendant la même période sur un poste informatique au pôle urbanisme et habitat de la CAGV, aux jours et heures d'ouverture de celui-ci.

Chacun pourra consigner ses observations sur le registre d'enquête, à feuillets non mobiles ouvert à cet effet, pendant toute la durée de l'enquête publique.

Celles-ci pourront également être adressées par correspondance, et y parvenir pendant la durée de l'enquête, au commissaire-enquêteur à l'adresse suivante :

M. le commissaire enquêteur DUP/ORI
Commune de Villeneuve sur Lot,
Pôle Urbanisme
3 Boulevard de la République
47300 Villeneuve sur Lot

Les observations pourront également être adressées par voie électronique à l'adresse suivante : pref-enquete-publique@lot-et-garonne.gouv.fr à l'attention du commissaire-enquêteur. Dans ce dernier cas, les messages seront imprimés et annexés au registre du siège de l'enquête.

Les courriers et documents transmis seront annexés dès leur réception au registre d'enquête et tenus à la disposition du public.

Toute observation, tout courrier, tout document réceptionné après la clôture de la présente enquête ne pourra être pris en considération.

Le commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public :
au pôle urbanisme et habitat de la CAGV, place des droits de l'homme/ place Anna Politkovskaïa à Villeneuve sur Lot

- lundi 24 mars 2025 de 09h00 à 12h00.

- mercredi 2 avril 2025 de 14h00 à 17h00.

- mardi 8 avril 2025 de 14h00 à 17h00.

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant une durée d'un an à la préfecture de Lot-et-Garonne, au pôle urbanisme et habitat de la CAGV ainsi que sur le site Internet des services de l'État en Lot-et-Garonne et sur le site internet de la commune de Villeneuve sur Lot.

À l'issue de l'enquête, la décision susceptible d'intervenir est une déclaration d'utilité publique pris par arrêté du préfet de Lot-et-Garonne. Les demandes de renseignements concernant ce dossier sont à adresser au Pôle urbanisme de Villeneuve-sur-Lot, place des Droits de l'Homme/ place Anna Politkovskaïa, 47300 Villeneuve-sur-Lot.

Mots croisés N° 6424

DIFFICILE

HORIZONTALEMENT :

I.- ATMOSPHÈRE. -II.- NOUMÉA. HEP. -

III.- ATRIUMS. VI. -IV.- RA. CLAIRES. -

V.- CLORE LÉTO. -VI.- HI. OSSU. -VII.-

ITON. OROBE. -VIII.- SEC. ÉLÈVE. -IX.-

RARE. NÉO. -X.- ÉTEIGNOIRS. -

VERTICALEMENT :

A.- ANARCHISME. -B.- TOTALITÉ. -C.-

MÛR. OCRE. -D.- OMICRON. AI. -E.-

SEULES. ERG. -F.- PÂMA. SOLEN. -G.-

SILURE. -H.- EH. RÉ. OVNI. -I.- REVÊT.

BÉER. -J.- ÉPISEDE. OS. -

UNIVERSAL JEUX 04 91 27 01 16

1	9	3	4	5	6	7	8
3	8	6	2	7	9	1	5
6	7	8	9	1	2	3	4
2	3	4	5	9	1	8	7
7	4	1	6	8	3	5	2
8	5	7	3	2	4	6	9
9	6	2	7	3	5	4	1
5	1	9	8	4	7	2	6
4	2	5	1	6	8	9	3

Contacts - Rencontres - Voyance

DELIBAT
Sérieuses
de personnes
avec tel et photo
20 24 17



ALINE 54ans. Séparée
des 18ans. Vie au p. le p.
en Hom. Pour vivre à 100
à l'heure. Tél au
0895 10 23 30
(0,80€/min)

Divorcée vivant seule
ch. hommes pour passer
bons moments chez moi sans
engagement
Tél. 06.19.43.36.04



ISABELLE 52ans. Ass de
direction, ch. l' H gentil.
Avant la joie de vivre.
Pour partager moments de
tendresse. Elle est divorc
ou. 0895 10 03 23
(0,80€/min)



HELOÏSE 67ans. ch.
Homme sincère & romantique
pr. rep. endre une vie sociale
et amoureuse. Tél tel au
0895 10 14 10
(0,80€/min)

Légales

AVIS PUBLICS

Enquêtes Publiques

PRÉFET DE LA HAUTE-GARONNE
Liberté
Égalité
Fraternité

leau7
SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ASSOCIATION
D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT
DE LOT-ET-GARONNE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE